

Présents : JEAN Norbert, MARCHAL LABAYE Christine, MARLANGEON Brice, HURIOT Joris, TRELAT Janine, CHATELAIN Magali, LOMBARD Christelle, PERROSE Frédéric, GUILLET Francis, KANY Gaëtan, RENAUDOT Marie-Christine

Secrétaire de séance : HURIOT Joris

Le Président de séance, M. JEAN Norbert, Maire par intérim, constate que le quorum est atteint : 11 présents.

M. JEAN fait lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal, le 18 août 2016.

1. Communauté de Communes du Pays de Mirecourt

Le Président de séance fait lecture du courrier adressé conjointement par Monsieur SEJOURNE Yves, Président de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt et de Monsieur THOMAS Jean-Marie, Président de la Communauté de Communes du Secteur de Dompain.

Ce courrier précise notamment que la future Communauté de Communes, créée à compter du 1er janvier 2017, est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt, de la Communauté de Communes du Secteur de Dompain, avec extension aux communes de Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Evaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, avec extension à la commune de Rancourt issue de la Communauté de Communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny.

- Nom de siège de la future Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte que le nom de la future Communauté de Communes créée à compter du 1er janvier 2017 soit le suivant : Communauté de Communes de Mirecourt-Dompain ;

- Siège de la future Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte que le siège de la future Communauté de Communes créée à compter du 1er janvier 2017 soit le suivant : 32 rue du Général Leclerc – 88500 MIRECOURT.

- Composition du futur Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte que la composition du futur Conseil Communautaire à compter du 1er janvier 2017 soit la répartition de droit commun, qui attribue à Mattaincourt 3 sièges.

2. Proposition d'adhésion au contrat des risques statutaires du personnel souscrit par le Centre de Gestion des Vosges

M. JEAN informe le Conseil Municipal de l'opportunité, pour la collectivité, de pouvoir souscrire à un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents (absences pour maladie ordinaire, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, frais médicaux, longue maladie, maladie longue durée, ...). C'est un contrat de groupe permettant de substantielles économies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents propose de souscrire au contrat proposé par le Centre de Gestion des Vosges : franchise de 15 jours maladie ordinaire + 40% de charges patronales pour un montant annuel d'environ 14 000 €.

3. Indemnité de gardiennage de l'église communale – Exercice 2016

Il est précisé que le montant annuel versé pour l'exercice 2015 était de 474,22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents propose de verser une indemnité de 474,22 € pour l'année 2016.

4. Présentation de l'état des comptes

Le compte administratif présenté au Conseil Municipal a été édité au mois d'octobre dernier. Ce dernier met en évidence les données suivantes :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	709 238,40	822 695,39
	Section d'investissement	240 993,47	455 808,16
Reports de l'exercice 2015	Report en section de fonctionnement		371 586,00
	Report en section d'investissement		335 315,00
TOTAL (réalisations + reports)		950 231,87	1 985 404,55
Restes à réaliser à reporter en 2017	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	0,00	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	709 238,40	1 194 281,39
	Section d'investissement	240 993,47	791 123,16
	TOTAL CUMULE	950 231,87	1 985 404,55

Au regard de ces chiffres, on peut constater :

- Un excédent de fonctionnement de 113 456,99 € ;
- Un excédent d'investissement de 214 814,69 €.

Un point a également été fait sur les subventions de l'aménagement de la traverse :

- Factures réglées HT : 1 192 211 € ;
- Subventions : 310 395 € ;
- Emprunt : 640 000 € ;
- Autofinancement : 241 816 €.

L'emprunt pour l'aménagement de la traverse prendra fin au 21/06/2035.

Affaires diverses :

- Scrutins des 27 novembre et 4 décembre :

Mme MARCHAL LABAYE sera présidente du bureau de vote pour ces deux dates.

Mme TRELAT, Vice-présidente pour le scrutin du 27 novembre et M. GUILLET, Vice-président pour le scrutin du 4 décembre.

- Cérémonie du 11 novembre :

M. JEAN déposera la gerbe au cimetière ainsi qu'au monument aux morts.

- Projet de funérarium :

Le projet suit son cours. La Sous-préfecture doit étudier le dossier de Messieurs ARNOULD vers mi-novembre.

M. JEAN va se rapprocher de M. MICALLEF pour avoir les plans définitifs du projet.

- Chauffe-eau salle polyvalente : contrat avec l'entreprise CUNIN

- Eclairage public :

Certaines rues restent éclairées la nuit (0h00 – 4h30) : route d'Epinal et chemin de Rapiéfosse. Une demande de travaux de vérification a été demandée au prestataire.

- Autorisations de construction en cours :

Elles sont de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Mirecourt qui fait respecter les consignes d'urbanisme locales, mais il appartient à la municipalité de vérifier que les travaux ont été effectués conformément aux autorisations délivrées.

- CCAS :

Un courrier sera adressé aux membres non élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour les informer que l'organisation du repas des aînés est en « veille » jusqu'à la constitution du prochain Conseil Municipal.

- Affaires courantes : contrat avenir, conseil d'école, Saint Nicolas, marché du terroir, bœufs recueillis par la commune.